

Déclaration de l'Union européenne sur la Croatie (Bruxelles, 24 janvier 2000)

Légende: Dans la déclaration de l'Union européenne sur la Croatie du 24 janvier 2000, le Conseil attend du nouveau gouvernement croate qu'il se conforme aux conditions requises pour l'établissement de relations plus étroites avec l'Union dans la perspective de l'intégration de ce pays dans les structures de l'Europe.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [15.07.2005]. Pesc/00/9. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PESC/00/9&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_l_union_europeenne_sur_la_croatie_bruelles_24_janvier_2000-fr-5229dc1a-4e5f-4d06-b77a-661907f7cc5a.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Déclaration de l'Union européenne sur la Croatie (Bruxelles, le 24 janvier 2000)

Les élections législatives qui viennent d'avoir lieu en Croatie et les conditions démocratiques dans lesquelles elles se sont déroulées marquent le début d'une nouvelle époque dans la politique croate. L'UE se félicite de cette évolution et attend avec intérêt l'élection présidentielle et la formation du nouveau gouvernement.

Dans ces conditions, le Conseil a décidé de mettre rapidement en place la Task-force consultative UE-Croatie afin de commencer à poser les jalons des futures relations contractuelles, dans le cadre du "processus de stabilisation et d'association". Il a aussi décidé, pour amorcer un dialogue politique renforcé, d'adresser au premier ministre désigné une invitation au Conseil "Affaires générales" du 14 février.

Le Conseil est encouragé par la rencontre constructive qu'a eue le Président Prodi à Zagreb, le 14 janvier, avec les nouveaux responsables et le président par intérim. Le Conseil se félicite de l'intention de la Commission de renforcer sa représentation à Zagreb et d'y envoyer le mois prochain une mission d'enquête chargée d'évaluer les besoins et de définir les priorités en vue d'un accroissement de l'assistance communautaire. Dès que les conditions le permettront, une étude de faisabilité en vue d'un accord de stabilisation et d'association pourrait être envisagée.

Dans la perspective de l'intégration de la Croatie dans les structures de l'Europe, l'Union européenne attend du nouveau gouvernement qu'il se conforme aux conditions requises, et bien connues de la Croatie, pour l'établissement de relations plus étroites entre ce pays et l'UE : progrès sur les réformes constitutionnelles, électorales, judiciaires et des médias ; respect total des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; réformes économiques ; réalisation par la Croatie de progrès réels dans le respect des obligations contractées en vertu des accords de Dayton/Paris (dont le retour des réfugiés et la coopération totale avec le TPIY) et de son engagement sans réserve dans la coopération régionale. Dans ce contexte, l'UE met particulièrement l'accent sur l'importance que revêt une adhésion active de la Croatie aux principes et aux objectifs du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

L'UE se réjouit à la perspective de coopérer avec le nouveau gouvernement croate pour lui permettre de réaliser rapidement des progrès sur ces questions et se déclare disposée à l'aider à relever les défis qui l'attendent dans l'établissement de relations plus étroites avec l'UE.

Le Conseil exprime l'espoir que les développements intervenus récemment en Croatie seront un exemple que toute la région voudra bientôt suivre et qu'ils marqueront le début d'une coopération fructueuse et constructive entre l'UE et la Croatie.